

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5642

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Craponne

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Pierres Blanches**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision val de Saône

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon procède à l'acquisition d'une parcelle de terrain nu de 128 mètres carrés environ située rue des Pierres Blanches à Craponne et appartenant à l'Association syndicale des Pierres Blanches.

Cette parcelle est nécessaire au classement d'une partie de cette voie.

Aux termes du compromis qui a été établi, l'Association syndicale céderait la parcelle en cause à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés liés à cette opération, estimés à 3 000 F, seront financés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,